



Association Sportive Friskis&Svettis
Maison des Associations - Saint Germain en Laye
3 rue de la République
78100 Saint Germain en Laye

St Germain en Laye, le 31.08.2020

PROTCOLE SANITAIRE - ASSOCIATION SPORTIVE FRISKIS&SVETTIS - ACTIVITE FITNESS 2020-2021

Protocole sanitaire à respecter par **TOUS LES BENEVOLES, ENCADRANTS ET ADHERENTS.**

Ces consignes de sécurité sanitaire seront diffusées à tous les bénévoles, encadrants, adhérents de l'association et consultables sur notre site www.friskissvettis.fr

Ces consignes seront également rappelées et appliquées à toute personne participant à une séance.

➤ Pour le respect des gestes barrière :

- Les participants doivent respecter les marquages au sol et sens de circulation indiqués dans chaque établissement fréquenté
- Le masque est obligatoire pour tout déplacement dans les parties communes de l'établissement fréquenté, mais non imposé pendant la pratique sportive
- Du gel est mis à disposition par les bénévoles à l'entrée de chaque salle de sport et à sa sortie
- Les chaussures utilisées à l'extérieur ne sont pas autorisées dans les salles.
Avant la séance, les participants doivent se munir de chaussures propres dédiées à l'activité sportive en intérieur
- Pour le Yoga, aucun matériel n'est fourni ou partagé ; les participants peuvent apporter une serviette propre à chaque séance, mais ne peuvent pas apporter de tapis personnel. Le port de chaussettes propres est toléré sur le tatami
- Pour toutes les autres intensités, aucun matériel n'est fourni ou partagé ; les participants peuvent apporter leur tapis personnel
- Il est recommandé aux participants d'arriver en tenue, les vestiaires des différentes structures pouvant être fermés (douche et wc également)
- Les bénévoles de la séance sont en charge de ces consignes et peuvent exclure du cours toute personne ne respectant pas ces dernières

- Pour le respect des mesures de distanciation :
 - Les participants devront se tenir à distance de 2m de toute autre personne
 - Les séances sont limitées à 30 personnes par séance dans le gymnase d'Armagis (bénévoles compris)
 - Les séances sont limitées à 15 personnes par séance à Cosec, Fourqueux, Mareil et pour le Yoga (bénévoles compris)
 - Les bénévoles de la séance sont en charge de ces consignes et peuvent refuser toute personne non inscrite au préalable ou au-delà des capacités définies ci-dessus

- Pour le suivi des participants :
 - Pour les adhérents dont les coordonnées sont renseignées sur la fiche d'inscription, les séances font l'objet d'une inscription préalable en ligne avec nom/prénom
 - Pour les participants se présentant pour un cours d'essai, les séances font l'objet d'une décharge médicale sur laquelle les nom/prénom/N° de téléphone portable sont requis
 - Les séances font l'objet d'un planning interne des bénévoles en charge de chaque séance

- Il est demandé aux personnes présentant des symptômes de rhume, toux, fièvre ou tout autre suspicion de maladie virale de ne pas se présenter aux séances

- Il est recommandé de passer un examen médical avant toute pratique sportive, notamment pour les personnes à risque

Ce protocole est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Christina Johrén
Présidente Friskis&Svettis Paris